

**POUVOIR**

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA COPROPRIETE  
CANNES BEACH  
11 rue Pierre Sémard à Cannes**

Je soussigné(e) :

demeurant et domicilié(e) :

détenteur(rice) des lots .....

donne tout pouvoir à M. ....

qui accepte à l'effet de me représenter à l'assemblée générale qui se tiendra le :

**Jeudi 2 avril 2026 à 14 H 30**

**A L'ASSOCIATION C'PICAUD  
STUDIO 13  
23, avenue du Docteur Raymond Picaud  
06400 - CANNES**

et, en conséquence, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous les procès-verbaux et plus généralement, faire le nécessaire.

*Ecrire la mention ci-dessous :*

**« BON POUR POUVOIR »**

**Dater et signer**

*Le mandataire écrira :*

**« ACCEPTE »**

**Dater et signer**

**POUVOIR** : Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat.  
Chaque mandataire ne peut, à quelque titre que ce soit, recevoir plus de trois délégations de vote. Toutefois, un mandataire peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 10 % des voix du syndicat.  
L'Administrateur ne peut recevoir mandat pour représenter un copropriétaire.